



**CHARTRE
DE LA PARTICIPATION
CITOYENNE**

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL
CITY OF BRUSSELS



#BXLOVE

LA PRÉSENTE CHARTE ENGAGE LA VILLE DE BRUXELLES À L'ÉCOUTE, AU DIALOGUE ET À LA TRANSPARENCE.

Par cette démarche, la Ville affirme sa volonté d'offrir un nouvel élan à la participation citoyenne en la dotant de nouveaux outils, de stimuler une culture interne de participation et de favoriser l'innovation sociale pour co-construire une ville internationale, apaisée et solidaire.

Les citoyens ne doivent plus se contenter d'une expression dans les urnes tous les 5 ou 6 ans. Face aux enjeux de notre temps, partout dans nos quartiers, des citoyens se mobilisent, se rassemblent, agissent à leur échelle. Ils veulent trouver des réponses, être une partie de la réponse.

À côté de l'engagement citoyen de certain.e.s, un autre constat, moins optimiste, doit aussi être fait : la montée des populismes et des abstentionnistes toujours plus nombreux lors des scrutins électoraux. Difficile de ne pas y voir le signe d'un désintérêt, voire d'une défiance envers notre système démocratique, son fonctionnement et sa crédibilité. Face au fossé qui se creuse entre ceux qui « décident » et celles et ceux qui ont de plus en plus l'impression de n'avoir qu'à subir, **la Ville de Bruxelles veut réinventer sa démocratie locale.**

En effet, à l'instar du chemin déjà pris par de nombreuses villes de par le monde et en Belgique, Bruxelles veut que la voix des citoyens soit mieux entendue.

Pour ce faire, conscient de la nécessité de renforcer le dialogue entre la Ville et les habitants, le Collège a voulu rencontrer les Bruxellois dans leurs quartiers. Lors des 9 réunions publiques organisées entre mars et mai 2019, l'objectif était d'entendre les préoccupations des citoyens.

La méthodologie participative « world café » a permis des échanges francs et directs autour des thèmes. Cette méthodologie spécifique a également donné lieu à un dialogue constructif faisant apparaître des propositions concrètes.

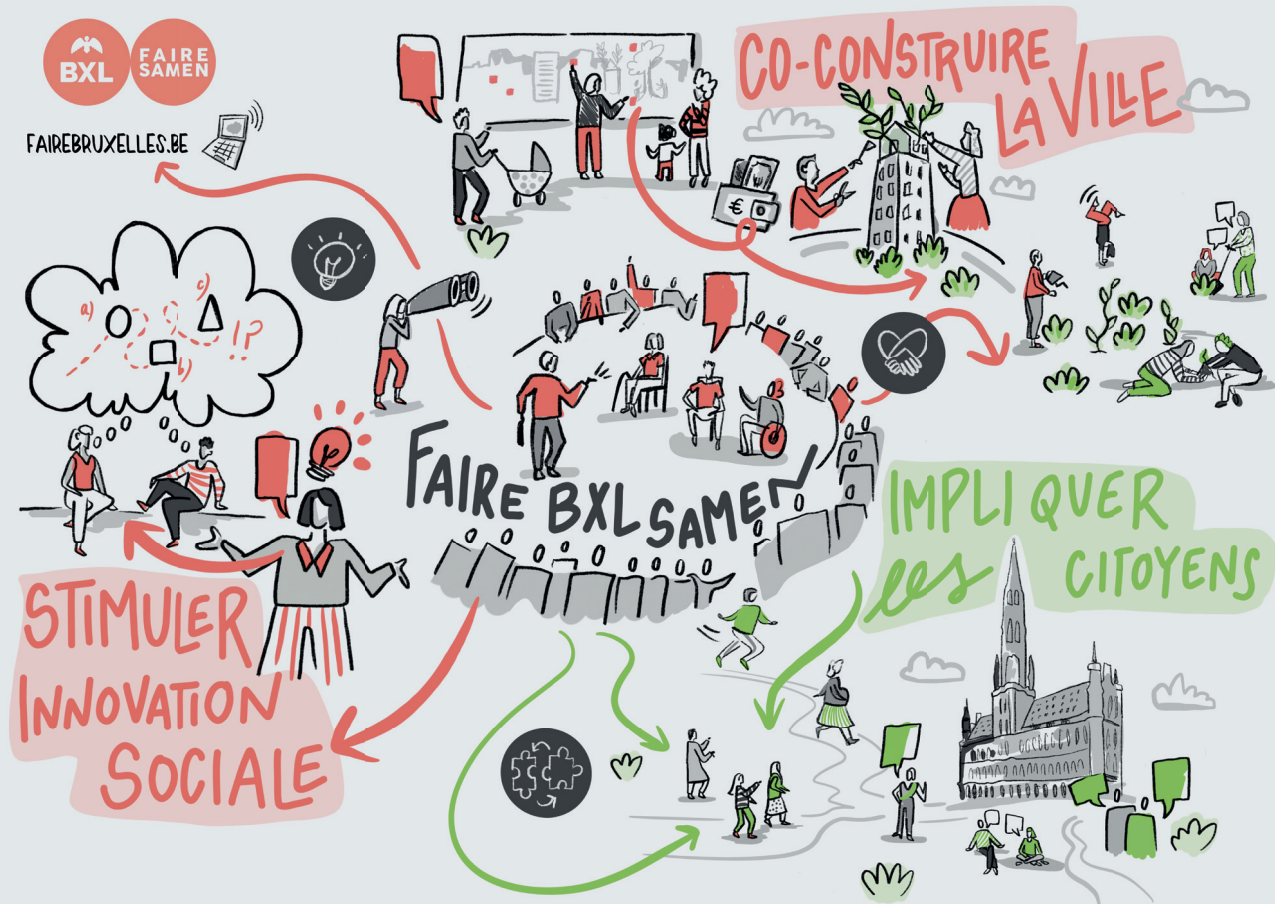
Sur le plan de la participation citoyenne, ces neuf rencontres avaient également pour but de nourrir et préparer la première « Rencontre des Brusselleirs », qui s'est tenue le 15 juin 2019 à la Bourse de Bruxelles. Cette rencontre a permis d'approfondir les réflexions, de renforcer le dialogue avec les Bruxellois et de développer les outils nécessaires pour une Ville co-construite.

L'ensemble de ce processus participatif permet aujourd'hui de tracer des lignes claires et prioritaires. Cette charte se veut bien entendu évolutive. Elle sera évaluée et adaptée régulièrement par les citoyens, les associations, les services communaux et les élus.

Fort de ce premier exercice et des objectifs qui en découlent, intensifions à présent les actions pour « **Faire Bruxelles Samen** » !

Philippe Close,
Bourgmestre

Arnaud Pinxteren,
Echevin de la Participation
citoyenne



VISION

La Ville de Bruxelles souhaite améliorer ses politiques publiques en s'appuyant sur les citoyens et leur expertise.

Face aux défis de société actuels, le Collège des Bourgmestre et Echevin.e.s veut définir collectivement les manières d'y répondre. Une participation structurelle, organisée et réelle sera le centre de sa politique. Cette participation se définit par l'écoute, le dialogue renouvelé, la confiance et une prise de décision ouverte et partagée.

En vue d'une transition juste et écologique, la participation sous-entend également une ouverture à l'émergence d'idées nouvelles et innovantes. Afin d'améliorer la qualité des projets, stimuler l'expérimentation et l'innovation constituent une étape indispensable. Le processus de participation doit permettre de s'ouvrir à un ensemble d'acteurs clés de la recherche-action, de la co-création, de l'esprit entrepreneurial.

Promouvoir une démocratie locale participative induit également un renforcement de la cohésion sociale. Face au risque de désolidarisation de nos sociétés, elle est un levier pour passer de la satisfaction des intérêts particuliers à celle de l'intérêt général. Dans sa pratique concrète, elle amène les individus à s'interroger sur la communauté à laquelle ils appartiennent. Elle apporte une manière nouvelle d'organiser la solidarité. La participation n'a donc de sens que si nous dépassons la somme des avis individuels, si nous organisons une expression citoyenne représentative, et si nous arrivons à faire converger les points de vue en faisant émerger une prise de parole citoyenne diversifiée, solidaire et collective.

OBJECTIFS

La mise en œuvre de cette vision implique la poursuite de 3 objectifs, avec des engagements formels comme des actions prioritaires précises.

1. CO-CONSTRUIRE LA VILLE

Une démocratie locale, vivante et participative repose tout d'abord sur une information claire et complète, un dialogue direct avec les élus et une écoute active de la part de ceux-ci.

Les habitants et les usagers de Bruxelles sont en effet les experts de leurs rues, de leur quartier, de leur vécu dans la ville. Ils sont tous les jours confrontés à des questions qui évoluent, à des défis nouveaux, à des envies qui changent. S'appuyer sur leur regard, leur expérience, leur expertise, c'est rendre la Ville de Bruxelles plus en phase avec les Bruxellois, c'est créer une Ville dynamique, innovante, agréable, où chacun trouve sa place.

Un (tel) dialogue citoyen décentralisé est indispensable pour compléter les outils de concertation plus formels, un dialogue ancré dans la proximité des différents quartiers qui composent la Ville.

Il nécessite d'être organisé finement afin d'en assurer l'efficacité des échanges, le suivi des demandes et donc, in fine, l'utilité. À cette fin, le dispositif des **conseils de quartier** a été identifié comme le plus propice et le plus urgent à mettre en place lors de la « Rencontre des Brusselleirs ».

LA VILLE S'ENGAGE À :

- Informer les habitants régulièrement, consciencieusement et à temps sur les projets de la Ville et de leur quartier. Ceci sera particulièrement le cas pour des projets de grande échelle;
- Mettre en place progressivement de nouvelles méthodes et des outils d'interaction centralisée et décentralisée pour dialoguer avec les citoyens et l'ensemble des parties prenantes des quartiers;
- Donner des moyens budgétaires, humains et logistiques à la participation citoyenne, Créer des lieux de rencontre par quartier et un lieu centralisé de la participation.

CONCRÈTEMENT :

ACTION I

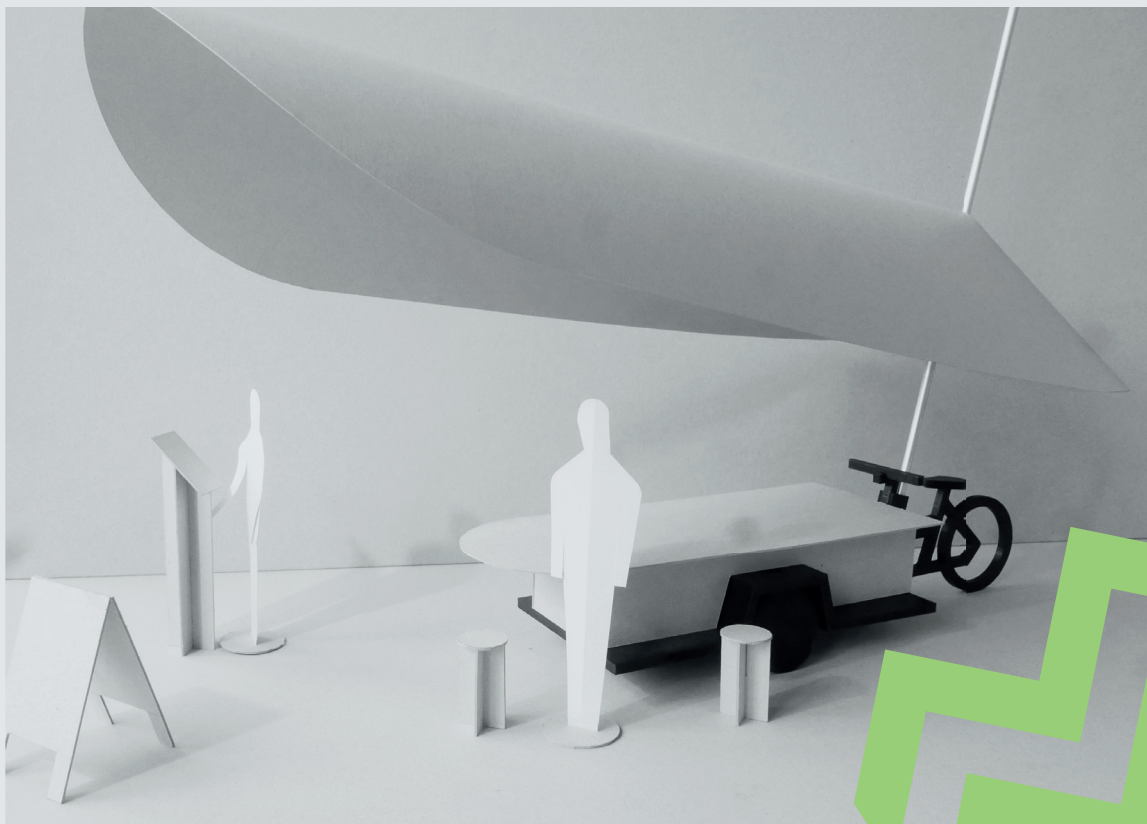
Des **Conseils de quartier** seront organisés et composés pour partie de citoyens tirés au sort, pour partie de délégués d'associations ou de comités de quartier. La composition veillera à refléter la dynamique sociale des quartiers. À côté des rencontres thématiques spécifiques entre les membres du collège et les comités de quartier, les Conseils de quartier seront les partenaires privilégiés du dialogue entre la Ville et de ses quartiers. Ils seront des lieux de rencontre, de débats, d'identification des besoins du quartier. Ils seront dotés d'un budget citoyen substantiel pour le développement de projets citoyens comme pour l'orientation des investissements publics prioritaires, découlant des besoins identifiés collectivement. Ils bénéficieront de l'appui logistique et méthodologique de Bruxelles Participation.

ACTION II

La plateforme numérique collaborative, www.fairebruxelles.be, sera développée davantage pour dialoguer avec un spectre large de citoyens et afin de partager des informations sur les projets participatifs comme sur les initiatives citoyennes. Cette plateforme assurera également la publicité des débats participatifs, notamment ceux qui auront lieu dans les conseils de quartier.

ACTION III

À côté des outils numériques à optimiser, afin d'aller à la rencontre des Bruxellois, la création d'un **dispositif participatif mobile** sera envisagée à brève échéance afin de favoriser la participation et l'implication d'un maximum de Bruxellois.es.



ACTION IV

Le **droit d'initiative citoyenne** sera proposé. Ce droit permettra aux citoyens d'introduire plus facilement des points au conseil communal que la demande d'interpellation. L'initiative citoyenne communale reposera sur un engagement du conseil communal de délibérer et voter sur un texte précis proposé par au moins 2.000 habitants. Le conseil communal a 12 mois au plus pour voter sur l'initiative. Avant cette délibération, un travail de concertation et de co-construction peut être organisé par la Présidence du Conseil Communal.



2. IMPLIQUER LES CITOYENS



La ville co-construite induit nécessairement une implication plus forte des citoyens dans les projets qu'elle porte. Elle s'ouvre à la discussion, au partage de la prise de décision, sans que ceci n'enlève au Collège sa légitimité démocratique pour définir les grandes impulsions et orientations des projets de la Ville.

Il s'agit ici de poser le cadre de ce nouveau partenariat entre le citoyen et la Ville, afin de faciliter les décisions, réduire les conflits créés par les besoins et les préoccupations divergentes, en favorisant des choix coproduits et animés par l'intérêt général.

Bien entendu, il est essentiel que ces processus participatifs touchent un maximum de Bruxellois. La représentativité la plus large doit être visée. À de nombreuses reprises, les citoyens ont partagé cette préoccupation des autorités de la Ville de voir impliquer une portion plus large et plus représentative de la population, en sachant qu'en fonction de leur réalité, de leurs contraintes et de leurs envies naissent des « capacités participatives » différentes.

LA VILLE S'ENGAGE À :

- Viser la plus large représentativité citoyenne pour co-construire ses projets,
- Appliquer les outils participatifs aux différents projets de la Ville,
- Développer au sein de l'Administration une culture de la participation.
- Revoir la composition, le fonctionnement et l'organisation des conseils consultatifs

CONCRÈTEMENT :

ACTION V

Des **facilitateurs de quartier** seront chargés de soutenir les citoyens et de collaborer avec les acteurs de terrain pour dynamiser la participation et l'innovation citoyenne. Leur travail portera notamment sur l'allègement des charges administratives et sur l'accompagnement à la création de projets, en ciblant particulièrement les personnes moins familières de ce type de démarches.

ACTION VI

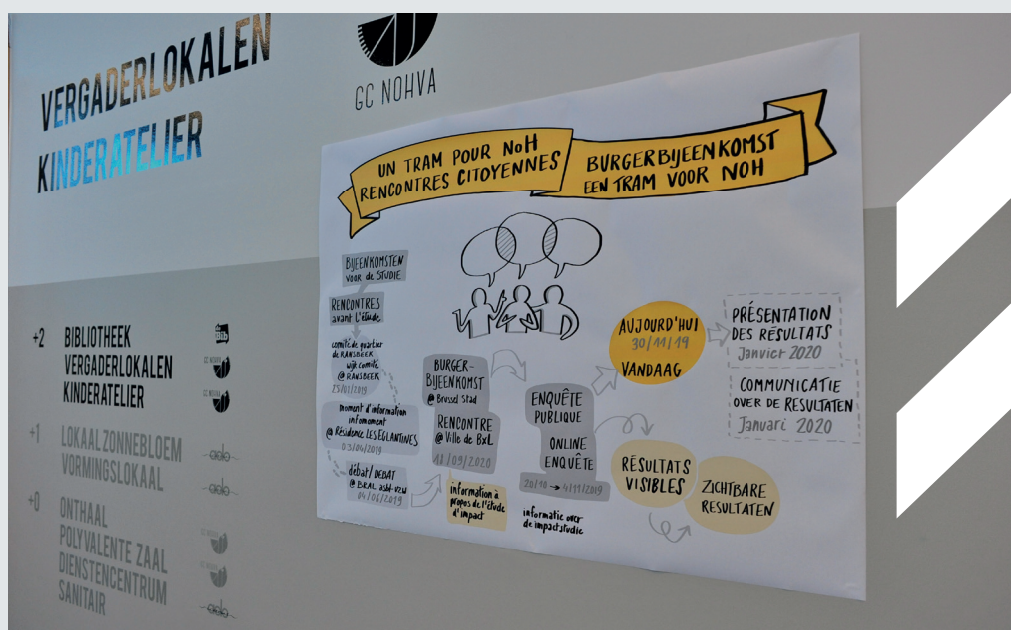
Pour le développement de grands projets, le recours à des **méthodes innovantes d'animation et de débat** seront déployées (panels citoyens, commissions mixtes, etc.).

ACTION VII

- Une **implication de tou.te.s les Bruxellois.es** sera recherchée au sein de différentes outils participatifs notamment par le recours au tirage au sort;
- Une refonte des **conseils consultatifs** sera envisagée afin de renforcer leur rôle d'avis et d'en améliorer la représentativité.

ACTION VIII

Une **boîte à outil** au service des différents départements de la Ville permettra d'accompagner les méthodes collaboratives et de développer la culture de la participation.



3. FAVORISER L'INNOVATION SOCIALE ET CITOYENNE

Afin de devenir une ville dynamique et durable, la ville doit être un laboratoire dans lequel les politiques, les citoyens, les mouvements sociaux, les institutions scientifiques, les startups expérimentent ensemble de nouvelles manières de « faire Bruxelles ».

Ce sont les idées nouvelles, et les initiatives qui regorgent chez les Bruxellois qui donneront à ce nouvel élan de participation tout son essor. Cette innovation sociale existe déjà et s'observe dans de nombreux quartiers. Elles sont à soutenir et à développer. Créer un lieu centralisé pour ces initiatives et organiser des moments de rencontres sera l'une des clés pour stimuler cette innovation et créer des synergies entre les personnes.

LA VILLE S'ENGAGE À :

- Soutenir des initiatives citoyennes innovantes et/ou nouvelles au sein du quartier
- Créer des espaces de quartier et un lieu centralisé pour permettre l'émergence d'innovations sociales.

CONCRÈTEMENT :

ACTION IX

Un **appel à projet** annuel sera créé pour soutenir les initiatives citoyennes qui envisagent de développer des actions innovantes sur le plan social et durable qui répondent à un besoin de la collectivité sur le territoire de la Ville.

ACTION X

Un **laboratoire d'innovation sociale et citoyenne** sera développé. Ce lieu devra permettre l'émergence de projets innovants pour que notre ville demain soit à l'image des Bruxellois : dynamique, durable et agréable.

ACTION XI

Des **espaces existants**, comme les maisons de quartiers, ou à créer seront mis à disposition dans les différents quartiers pour permettre aux citoyens et aux associations de se réunir et de s'organiser.

